

Compte-rendu Réunion déambulatoire du 14 juin 2022

Membres de l'assemblée du Bourg					
Président : Joël CRUBLET (rue du Rampono)					
ARON Danièle (la Pabussais)	Abs	DALLERAC Cécile (la Cantinais)	Abs	JOUET Loïc (rue du Clos de la Ninochais)	P
BERTIER Béatrice (rue de la Grée du Bourg)	P	DANILO Yvonnick (rue du Clos de la Ninochais)	P	MARSEILLE Françoise (les 4 vents)	Abs
BIVAUD Isabelle (le Clos du Bignon)	Abs	FONTAINE Patrick (rue du Clos de la Ninochais)	P	OZCAN Suleyman (la Croix-Jérôme)	Abs
BOBINET Claudine (rue du Plessis)	P	GIFFARD Léa et Amélie (rue de la Grée du Bourg)	Abs	PABOEUF François (rue de la Grée du Bourg)	Abs
COUDRAY Béatrice (rue des Frères)	P	JOUBAUD Alain (rue de Munchhouse)	P	SAUVOUREL Roselyne (impasse des Ecureuils)	Abs

+ Marie JOLLY

- Les toilettes de la place sont à démolir mais pas avant d'avoir une autre idée d'emplacement.
 - ▶ Signalisation vers les toilettes sous la mairie ? (emplacement moyen, pas très adaptées)
 - ▶ Accolées à l'annexe Nominoë (à l'emplacement de l'appentis)

- Pour l'annexe Nominoë, il est proposé un projet mixte commerces/logements. L'idée du lancement d'un appel à projet est émise.

- La borne de recharge électrique à l'arrière de l'annexe Nominoë n'est peut être pas positionnée à l'emplacement le plus judicieux. Il conviendrait de la signaler à partir du bourg.

- Les logements locatifs communaux donnent une impression d'un besoin de rénovation notamment énergétique au niveau des ouvertures. D'une manière générale, la question de la rénovation énergétique des bâtiments communaux et des logements est posée. La question de la localisation des logements vacants sur la commune est également posée.

- Existe-t-il un plan de signalisation dans le bourg ? Les limitations de vitesses pas toujours très lisibles entre le 50 km/h et la zone 30 km/h dans le bourg.

- Le transformateur électrique à côté de la Salle de l'Oust mériterait d'être embelli. Voir s'il n'y a pas d'autres transformateurs qui pourraient avoir un habillage pour une meilleure insertion dans l'environnement.

- Autour du centre du bourg, il y a beaucoup de secteurs bâtis sans véritables liaisons piétonnes entre chacun d'entre eux. Les liaisons piétonnes et cyclistes mériteraient une analyse pour assurer des cheminements aisés et sécuritaires. D'une manière générale, une réflexion sur l'aménagement des rues devrait être menée pour définir un programme opérationnel.

- Au niveau de la signalisation horizontale, il conviendrait de faire régulièrement une campagne de marquage à la peinture.

- Rue du Plessis : cheminement piéton dans l'herbe, il serait peut être préférable de privilégier un côté pour le cheminement.

- Carrefour rue du Plessis / rue des Frêles : carrefour très large et pas très urbain avec un ressenti pas vraiment sécuritaire.

- Voir pour flécher « Fleuriste » sur panneau signalétique à l'angle du contour de l'église et de la rue de la Grée du Bourg (demande faite auprès des services techniques).

- Sur la rue Marcellin-Champagnat, l'interdiction de tourner vers la rue de la Souriais, pas respectée notamment en raison de l'entrée du parking tout de suite à droite à l'amorce de la rue de la Souriais.

- Au niveau du city-park, la plantation d'arbres permettrait d'avoir de l'ombre notamment sur les tables de pique-nique.

Prochaine réunion le mardi 27 septembre 2022 à 19h à la salle de l'Oust